



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

**Transfert du capital des emprunts de la Ville de Niort vers la
Communauté d'Agglomération de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

DELIBERATION D2011992001

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2001

Finances Ressources Financières

**Transfert du capital des emprunts de la Ville de Niort vers la
Communauté d'Agglomération de Niort**

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La compétence ASSAINISSEMENT est une compétence optionnelle retenue par la Communauté d'Agglomération de Niort depuis sa création le 31 décembre 1999.

Par délibération du 25 février 2000, la Communauté d'Agglomération de Niort a déclaré d'intérêt communautaire la PEPINIERE D'ENTREPRISES à compter du 1er avril 2000.

Les équipements correspondants sont transférés de droit à la Communauté d'Agglomération de Niort ainsi que les emprunts y afférents.

Afin de compléter les opérations d'ordre liées aux transferts d'emprunts sur l'exercice 2000 du budget principal de la Ville de Niort, il convient d'inscrire au budget les montants indiqués dans l'annexe budgétaire.

L'équivalent de ces opérations est mis en oeuvre dans les écritures budgétaires des budgets annexes ASSAINISSEMENT et PEPINIERE D'ENTREPRISES de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Procéder au transfert d'emprunts** sur l'exercice 2000 à la Communauté d'Agglomération de Niort, selon les tableaux annexés à la présente délibération.

(B. BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Fabienne RAVENEAU

[Ordre du jour](#)